

Complément au Bulletin de clarifications N°3 : Complément de la réponse à la question N° 12

Questions et réponses relatives au dossier

ASSISTANCE POUR L'APPUI A L'OPERATIONNALISATION DE LA REFORME DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Réf. DP : DP/SCG/GdM/QCBS/06/Sec 609g- (ED-03)

Date de publication : **13 juillet 2016**

Dernier délai de dépôt des propositions : **15 septembre 2016 à 10h00mn**

N°	Questions	Réponses
12	<p>- Au niveau des TdR, il est mentionné que les experts principaux ne travailleront pas à temps plein (460 H/J pour 15 mois). Pourriez-vous confirmer que la charge de 460 JH est indicative, et que les soumissionnaires ont le droit de proposer un autre plan de charge et autre composition de l'équipe ? Sinon cela signifie-t-il qu'il faut respecter le nombre de jours et la composition de l'équipe ?</p>	<p>Il faudrait se conformer au nombre de jours/experts total (460 h/j), à la durée globale d'exécution de la consultation (15 mois), et à la composition de l'équipe (au moins 5 consultants principaux et 3 expertises) et aux profils exigés.</p> <p>Il s'agit bien de 460 jours/experts et non de 460 jours. Il n'est pas question de mobiliser chaque expert pendant 460 jours, mais 460 jours/experts est la somme des journées de travail affectées à chaque expert.</p> <p>Le cabinet lors de la préparation de son offre (Tech-9 Programme de dotation en personnel) est tenu de répartir les 460 j/e par expert et par durée de mobilisation.</p>